

N°320  
Entrée le 08.03.2024  
Chambre des Députés  
Prolongation du délai de réponse refusée  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Claude Wiseler  
Luxembourg, le 08.03.2024  
Chambre des Députés



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

Madame la Ministre déléguée  
auprès du Premier ministre,  
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 8 mars 2024

**Objet : Question parlementaire n° 320 du 12 février 2024 de Monsieur le Député Marc Goergen concernant « Statut du personnel des CFL ».**

Madame la Ministre,

En date du 12 février 2024, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder à mes services une prolongation du délai de réponse jusqu'au vendredi 29 mars 2024, étant donné que la collecte des éléments de réponse nécessite la concertation supplémentaire avec le Ministère de la Fonction publique.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Mobilité et des  
Travaux publics

(s.) Yuriko Backes